SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
MARDI 20 OCTOBRE 2026 à 19 H 00

ORDRE DU JOUR

1. *OUVERTURE*

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Mot du maire

1.3 Public - Période de questions

1.4 Adoption de l'ordre du jour

1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2026 et de la séance extraordinaire tenue le 5 octobre 2026

1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 17 et 24 septembre 2026 ainsi que le 8 octobre 2026

2. *AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS*

2.1 Adoption du Règlement no 0217-013 modifiant le Règlement no 0217-000 sur concernant la propreté, la sécurité, la paix, l'ordre et le bien-être

- *Modification au règlement*
- *Ajout du parc Jacques-Locas dans le secteur Saint-Jérôme à l'annexe 5 intitulé « Parcs et places publiques où la consommation de boissons alcoolisées est autorisée »*
- *District : tous*

2.2 Adoption avec modifications du Règlement no 1017-003 modifiant le Règlement no 1017-000 sur le contrôle budgétaire et la délégation de pouvoirs

- *Modification au règlement*
- *Ajuster à la hausse les limites monétaires des délégations aux fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats, ajouter une délégation de pouvoir à la directrice de cabinet, ajouter une délégation de pouvoirs concernant certaines ententes de collaboration avec des OBNL qui n'entraînent pas de dépenses et ajouter une délégation de pouvoirs concernant les ententes par lesquelles la Ville est autorisée à effectuer des travaux sur la propriété d'autrui ou autorise autrui à effectuer des travaux sur sa propriété (ex. : permission de voirie du ministère des Transports)*
- *Les modifications ajoutées suite à l'avis de motion visent à :*
  - *Harmoniser la limite monétaire d'une modification que le directeur peut approuver à même les contingences avec la limite modifiée que prévoira l'article 24 (50 000 $)*
  - *Permettre aux fonctionnaires cadres d'approuver des modifications aux contrats selon les limites de leur délégation de pouvoirs, lorsqu'un budget de contingences est prévu*
  - *Vise uniquement à assurer la concordance avec les autres modifications contenues dans le projet de règlement 1017-003 déposé au CM du 15 septembre*

2.3 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement d'emprunt no PR-1046-000 décrétant une dépense pour le déplacement d'une ligne électrique d'Hydro-Québec sur le boulevard Lajeunesse Ouest entre les rues Lamontagne et Cusson ainsi qu'un emprunt de 750 000 $

- *Nouveau règlement*

- *Règlement d'emprunt de 750 000 $ afin de réaliser le déplacement du réseau électrique d'Hydro-Québec pour permettre le réaménagement du boulevard Lajeunesse Ouest, entre les rues Lamontagne et Cusson*
- *Les travaux sont réalisés par Hydro-Québec et payés par la Ville*
- *District : tous*

3. ***ZONAGE***

3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du mois d'octobre 2026

- *Aucune assemblée tenue en octobre*

3.2 Dérogation mineure no DM 2026-20188 – Rue Saint-Georges – Lots 2 351 744, 2 351 745, 2 352 475, 2 354 276 du cadastre du Québec

- *Vise à permettre qu'une partie d'un futur bâtiment mixte d'environ 100 logements soit située plus près de la limite arrière du terrain*
- *Le projet favorise l'offre de logements abordables, le verdissement et la qualité de vie, en cohérence avec le Plan d'urbanisme et de mobilité durable et le programme particulier d'urbanisme du centre-ville*
- *District : 6*

3.3 Dérogation mineure no DM 2026-20223 – 63 à 65, rue de Saint-Faustin – Lot 2 352 429 du cadastre du Québec

- *Vise à maintenir une aire de stationnement située à la limite de terrain, pour un bâtiment résidentiel existant*
- *Le projet permet de conserver une situation existante, prévoit du verdissement en bordure de la Rivière-du-Nord et s'inscrit dans les orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité durable favorisant la qualité des milieux de vie et la protection de l'environnement*
- *District : 6*

3.4 Demande d'exemption de fournir des cases de stationnement EXEM 2026-20190 - Rue Saint-Georges - Lots 2 351 744, 2 351 745, 2 352 475, 2 354 276 du cadastre du Québec

- *Demande visant à être exemptée de 14 cases de stationnement pour un bâtiment mixte d'environ 100 logements situé dans le secteur d'aménagement axé sur le transport collectif (TOD) du centre-ville*
- *Le projet favorise la mobilité durable tout en contribuant à l'offre de logements abordables, conformément aux orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité durable et du programme particulier d'urbanisme du centre-ville*
- *District : 6*

3.5 Fin du processus d'adoption des projets de règlement PR-0351-011 et PR-0359-001

- *Vise à mettre fin au processus d'approbation des projets de règlement PR-0351-011 et PR-0359-001, afin d'adopter de nouveaux projets de règlement et de soumettre ces derniers à une nouvelle assemblée publique de consultation*
- *Districts : 1 et 11*

3.6 Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement no 0351-017 modifiant le Règlement no 0351-000 sur le zonage

- *Modification au règlement*
- *Vise à rendre admissibles, sous certaines conditions, des usages de commerce lourd et d'industrie légère dans un secteur précis, soit la zone IM-264, correspondant à l'immeuble situé au 905 à 925, chemin de la Rivière-du-Nord*
- *Cette approche, encadrée par le règlement sur les usages conditionnels, permet d'assurer leur intégration harmonieuse au milieu et de limiter les impacts sur le voisinage*
- *Districts : 1 et 11*

3.7 Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement no 0359-002 modifiant le Règlement no 0359-000 sur les usages conditionnels

- *Modification au règlement*
- *Vise à rendre admissibles, sous certaines conditions, des usages de commerce lourd et d'industrie légère dans un secteur précis, soit la zone IM-264, correspondant à l'immeuble situé au 905 à 925, chemin de la Rivière-du-Nord*
- *Cette approche, encadrée par le règlement sur les usages conditionnels, permet d'assurer leur intégration harmonieuse au milieu et de limiter les impacts sur le voisinage*
- *Districts : 1 et 11*

4. ***DEMANDE DE PERMIS - PIIA - DÉMOLITION***

4.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20118 - Rue de Villemure - Lot 6 558 542 du cadastre du Québec

- *Vise la construction d'un bâtiment mixte de douze étages comprenant environ 191 logements, des commerces et du stationnement dans le secteur du centre-ville*
- *Le projet favorise la densification et la vitalité du cœur urbain, l'accès au logement, le verdissement et la mobilité durable, conformément aux orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité durable et du programme particulier d'urbanisme du centre-ville*
- *District : 6*

4.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20149 - Rue Monique-Harvey - Lot 6 526 334 du cadastre du Québec

- *Vise la construction d'un bâtiment résidentiel d'environ 28 logements et l'aménagement d'une aire de stationnement*
- *Le projet favorise la bonification de l'offre de logements, le verdissement, la gestion durable des eaux et la qualité de vie, en cohérence avec les orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité durable*
- *District : 10*

4.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20177 - 131, rue Demontigny - Lot 2 351 657 du cadastre du Québec

- *Vise à rénover un duplex patrimonial situé dans le Quartier historique Saint-Lucien en remplaçant le revêtement, les portes et fenêtres et en refaisant les escaliers*
- *Le projet met en valeur le patrimoine, améliore la qualité du milieu de vie et s'inscrit dans les orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité durable et du programme particulier d'urbanisme du centre-ville favorisant la revitalisation et la mise en valeur du cadre bâti*
- *District : 4*

4.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20179 - 800, boulevard Maisonneuve - Lot 4 192 275 du cadastre du Québec

- *Vise la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages d'environ 15 logements et l'aménagement d'une aire de stationnement dans le secteur du Quartier Univa*
- *Le projet favorise le verdissement, la mobilité active et la vitalité du secteur, conformément aux orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité durable*
- *District : 10*

4.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20185 - 64, rue Brière - Lot 2 139 055 du cadastre du Québec

- *Vise à remplacer le revêtement de la toiture d'une résidence patrimoniale située dans le Quartier Brière*
- *Le projet préserve le caractère historique du secteur, améliore la qualité du cadre bâti et soutient les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité durable*
- *District : 9*

4.6 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20186 - Rue Saint-Georges - Lots 2 351 744, 2 351 745, 2 352 475, 2 354 276 du cadastre du Québec

- *Vise la construction d'un bâtiment mixte d'environ 100 logements, répartis sur six étages avec mezzanine, situé dans le secteur du centre-ville*
- *Le projet favorise le logement abordable, le verdissement, l'animation commerciale et la mobilité durable, conformément aux orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité durable et du programme particulier d'urbanisme du centre-ville*
- *District : 6*

4.7 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20199 - 415, terrasse Suzanne - Lot 2 138 366 du cadastre du Québec

- *Vise à transformer un garage intégré en logement supplémentaire*
- *Le projet améliore l'offre résidentielle tout en préservant le caractère architectural du secteur Domaine Parent, conformément aux orientations du plan d'urbanisme et de mobilité durable*
- *District : 4*

4.8 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20201 - 107 à 109, rue Rolland - Lot 2 352 290 du cadastre du Québec

- *Vise la construction d'un bâtiment de trois logements et deux étages situé dans le secteur du Pôle régional de la santé*
- *Le refus est motivé par le non-respect de plusieurs critères liés à l'intégration architecturale, au verdissement, à l'aménagement du terrain et à la gestion durable des eaux pluviales*
- *District : 6*

4.9 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20205 - 325, rue du Bassin - Lot 6 253 845 du cadastre du Québec

- *Vise à construire une habitation unifamiliale avec garage intégré située dans le Domaine des Draveurs*
- *Le projet préserve les espaces naturels, met en valeur le cadre bâti et s'inscrit dans les orientations du plan d'urbanisme et de mobilité durable*
- *District : 2*

4.10 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20207 - Rue Schulz - Lots 4 034 054 et 4 034 055 du cadastre du Québec

- *Vise la construction d'un bâtiment mixte de quatre étages comprenant 44 logements et un local commercial*
- *Le projet favorise l'accès au logement abordable, le verdissement et la vitalité du secteur, en cohérence avec les orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité durable*
- *District : 3*

4.11 Demande de démolition DÉMO-2026-20189 - 194 à 196, rue Cherrier – Lots 2 351 744, 2 351 745, 2 352 475 et 2 354 276 du cadastre du Québec

- *Vise un bâtiment résidentiel de trois logements situés dans le secteur du centre-ville, afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte d'environ 100 logements avec commerces*
- *Le projet augmente l'offre de logements, dont une part abordable, favorise le verdissement et la mobilité active et répond aux orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité durable et le Programme particulier d'urbanisme du centre-ville*
- *Une opposition d'un citoyen a été reçue par le Service du greffe dans les délais prescrits*
- *District : 6*

4.12 Demande de démolition DÉMO-2026-20172 - 107 à 109, rue Rolland - Lot 2 352 290 du cadastre du Québec

- *Vise un bâtiment résidentiel d'intérêt patrimonial situé dans le Pôle régional de la santé, secteur de la rue Rolland, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois logements et deux étages*
- *Le refus est motivé par la valeur patrimoniale du bâtiment, l'absence de démonstration suffisante justifiant sa démolition plutôt que sa rénovation ainsi que le non-respect de critères d'intégration architecturale du projet de remplacement*
- *District : 6*

5. ***PAIEMENTS DIVERS***

5.1 Dépôt - Liste des dépenses contenues dans le registre des chèques – Septembre 2026

5.2 Dépôt - Rapport sur la délégation de pouvoir - Septembre 2026

5.3 Demande d'aide financière gouvernementale - Programme de restauration et de création de milieux humides, volet 1 - Parc régional de la Rivière-du-Nord

- *Demande de subvention pour restaurer le grand marais et l'étang au Parc régional de la Rivière-du-Nord dans le cadre du Programme de création et de restauration de milieux humides et hydriques du gouvernement du Québec, volet 1 (PCRMHH)*
- *Les travaux visent à améliorer la qualité écologique de ces milieux et l'habitat du poisson, conformément au Plan de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Saint-Jérôme*

5.4 Dépôt - Tableau des états comparatifs des revenus et des dépenses pour l'exercice financier et se terminant le 31 décembre 2026

5.5 Demande d'aide financière gouvernementale - Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques - Marais Lechter

- *Demande de subvention pour restaurer le grand marais et le ruisseau des Prairies dans le cadre du Programme de création et de restauration de milieux humides et hydriques du gouvernement du Québec, volet 1 (PCRMHH)*
- *Les travaux visent à améliorer la qualité écologique de ces milieux en restaurant la sinuosité du cours d'eau, en recréant des zones de rétention et en éradiquant d'importantes pochettes d'espèces végétales exotiques envahissantes, conformément aux objectifs du Plan de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Saint-Jérôme*

6. ***ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS***

6.1 Attribution de contrat - Conception, fourniture et réaménagement de l'aire de jeux et des modules de jeux aux parcs Forget, Bouvrette, De La Source et De La Promenade - No 2026-VSJ-132

6.2 Option de prolongation de contrat - Vidange des fosses septiques et transport et disposition des boues pour 2025-2028 (incluant 2 années en option) - No 2024-BS-036

6.3 Attribution de contrat de gré à gré - Transport de neige - Saison 2026-2027 - Entente avec le Sous-poste de camionnage en vrac de Terrebonne inc. - No 2026-VSJ-065

6.4 Attribution de contrat - Service de déneigement de stationnements municipaux secteur Est - No 2026-VSJ-010

6.5 Attribution de contrat - Service de déneigement de stationnements municipaux secteur Ouest - No 2026-VSJ-010

6.6 Attribution de contrat de gré à gré - Achat regroupé - Logiciels Microsoft Select plus et Entreprise 2024-8186 – No 2024-BS-073

6.7 Attribution de contrat - Déneigement des puisards et bornes fontaines pour la saison hivernale 2026-2027 (2027-2028 optionnelle) - No 2026-VSJ-024

6.8 Achat de livres et de documents multimédias pour les bibliothèques municipales pour l'année 2027

7. ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

7.1 Dépôt par la greffière des procès-verbaux de corrections datés des 11, 21 et 23 septembre 2026

7.2 Dépôt - Bilan des activités annuelles 2025 du Service de sécurité incendie

7.3 Entente entre la Régie intermunicipale de l'aréna régional Rivière-du-Nord et les Villes de Saint-Jérôme, Prévost et Sainte-Sophie - Mission et mandat

- *Renouvèlement de l'entente concernant la mission, les valeurs, le mandat et les engagements de la Régie intermunicipale de l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord envers les villes membres et les associations de sports de glace*
- *Elle permet également de clarifier son rôle en matière d'accompagnement, de soutien et de distribution des heures de glace*

7.4 Entente entre la Régie intermunicipale de l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord et la Ville de Saint-Jérôme - Location et distribution des heures de glace du Centre sportif Saint-Antoine - 2026-2031

- *Renouvèlement de l'entente avec la Régie intermunicipale de l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord afin de lui rendre disponibles des blocs d'heures de glace du Centre sportif Saint-Antoine (aréna)*
- *Ces heures sont louées par la Régie selon la tarification prévue au règlement en vigueur et sont ensuite distribuées par celle-ci aux organismes de sports de glace reconnus afin de répondre à leurs besoins*

7.5 Entente entre Tricentris et la Ville de Saint-Jérôme - Programme s'investir pour des communautés durables

- *Acceptation de la contribution financière de 1 457 605,31 $ de Tricentris, octroyée dans le cadre du programme « S'investir pour des communautés durables », pour réaliser la Maison de l'écocitoyenneté*

7.6 Journée de sensibilisation au cancer de la prostate

- *Le 19 novembre 2014, l'Assemblée nationale du Québec adoptait unanimement une résolution qui déclarait que le 19 novembre était la « Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate »*
- *Cette résolution a été renouvelée en 2025 à l'Assemblée nationale et plusieurs villes du Québec ont également adopté une résolution spécifique à leur municipalité*

7.7 Entente entre la Commune de Sainte-Hélène, département de la Gironde, France et la Ville de Saint-Jérôme - Convention de partenariat dans le cadre d'un jumelage technologique

- *En juin 2025, Saint-Jérôme et Sainte-Hélène ont amorcé un jumelage technologique axé sur la foresterie et l'innovation municipale*
- *La convention vise à formaliser ce partenariat et à réaliser un premier projet commun, « La Forêt fait école »*

7.8 Cession de rang hypothécaire sur le lot 6 701 674 du Cadastre du Québec – 9557-7565 Québec inc.

- *Pour permettre le financement du projet de 9557-7565 Québec inc. (Dek Hockey Saint-Jérôme), la Ville doit accepter que les droits de la Caisse et de la Fédération aient priorité sur les siens*
- *La Ville ne renonce pas à ses droits, mais reporte simplement leur application tant que le prêt de la Caisse et de la Fédération est en vigueur*

7.9 Adoption – Révision du Plan municipal de sécurité civile de la Ville de Saint-Jérôme

- *La révision du Plan municipal de sécurité civile actualise les données et la structure organisationnelle, intègre la Régie intermunicipale de la sécurité incendie de la Rivière-du-Nord et précise les rôles du coordonnateur, de ses substituts et du conseiller en sécurité civile*

7.10 Protocole d'entente entre Diffusion En Scène Rivière-du-Nord inc. et la Ville de Saint-Jérôme - Festival Lumière 2027 et 2028

- *Autoriser un protocole qui prévoit une entente de coproduction et une entente de services pour les événements extérieurs avec Diffusion En Scène Rivière-du-Nord pour les éditions 2027 et 2028 du Festival Lumière afin de réaliser la phase 2 de son plan de développement et d'assurer son évolution*

7.11 Cession de rang hypothécaire en faveur de la Société d'habitation du Québec sur le lot 6 704 667 du Cadastre du Québec – Hébergement d'urgence Terrebonne

- *Pour permettre le financement du projet d'Hébergement d'urgence Terrebonne, la Ville doit accepter que les droits de la Société d'habitation du Québec aient priorité sur les siens*
- *La Ville ne renonce pas à ses droits, mais reporte simplement leur application tant que l'hypothèque de la Société d'habitation du Québec est en vigueur*

8. ***RESSOURCES HUMAINES***

8.1 Transfert des employés du Service de la sécurité incendie vers la Régie intermunicipale sécurité incendie de la Rivière-du-Nord

- *En prévision du début des opérations de la Régie et de la fin du protocole d'entente le 31 décembre 2026, la Ville souhaite transférer ses employés afin de doter la Régie des ressources humaines nécessaires à ses opérations*

8.2 Dépôt - Nomination des membres au comité exécutif

- *Nomination de Mesdames Marie-Claude Poitras et Sonia Goulet*

8.3 Nomination - Maire suppléant

- *Nomination de Madame Isabelle L'Heureux-Leblanc*

8.4 Embauche contractuelle – Adjoint à la direction générale – Soutien et conseils stratégiques

8.5 Restructuration du Service de police

- *Transformation d'un poste syndiqué en poste cadre policier*

8.6 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- *Nomination de Mesdames Joanie Mathieu et Marie-Claude Poitras*

8.7 Nomination d'un président et d'un vice-président d'assemblée du conseil municipal

- *Nomination de Monsieur Marc-Antoine Lachance et Madame Jessica Desroches Lauzon*

9. ***PÉRIODE DE QUESTIONS – CLÔTURE***

9.1 Public - Seconde période de questions

9.2 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil

9.3 Parole au conseil

9.4 Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire : Le 17 novembre 2026